

REPUBLIQUE DE GUINEE

travail Justice - Solidarité



MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA
PROMOTION FEMININE ET DE L'ENFANCE

Direction Nationale de l'Action Sociale

PROJET D'APPUI A L'ELABORATION DU DOCUMENT
DE POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION
SOCIALE.

I - Contexte :

En 2000, la communauté internationale s'est engagée à réduire la pauvreté de moitié et plus largement, à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. La Guinée figure parmi les 189 pays qui ont souscrit à ces objectifs. Le contexte socioéconomique et politique ayant caractérisé le pays au cours des dix dernières années l'a fortement éloigné des OMD.

En effet, la pauvreté s'est aggravée passant de 53 % en 2007 à 55,2 % en 2012, avec des disparités régionales frappantes : six des huit régions administratives du pays enregistrent une incidence de la pauvreté supérieure à 50 % (Nzérékoré 67 % ; Labé 65 % ; Faranah 65 %, Kindia 63 % ; Mamou 61 % et Boké 59 %). De même, le ratio de pauvreté en milieu rural (abritant 68 % de la population) est près de 2 fois plus fort qu'en milieu urbain (65% contre 35 %). Les inégalités sont très fortes : la part des 20 % les plus pauvres dans la consommation totale se chiffre à 8 % en 2012, niveau constant depuis 2007, marquant ainsi une stabilité de la distribution des revenus en défaveur des pauvres.

Par ailleurs, en matière de protection sociale, les défis sont aussi importants. Les personnes âgées, les personnes handicapées, les retraités, les femmes veuves chefs de ménage, les travailleurs de la Fonction Publique, les victimes de catastrophes et de sinistres ainsi que toutes les autres catégories vulnérables éprouvent d'énormes difficultés pour résister aux effets des divers risques.

II - Justification :

II - 1 - Dispositions antérieures :

En Guinée, les systèmes de protection sociale ont connu une évolution très lente depuis l'indépendance du pays en 1958. Principal organe de protection, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) créée en 1959 couvre à peine 3% des travailleurs. Avec l'avènement de la deuxième République en 1984 caractérisée par le système libéral, le pays a connu l'émergence des associations mutualistes

(DYNAM, PPSOGUI, Mutuelle de la Douane etc...) et des compagnies d'assurance (UGAR, SOGAM, SONAG etc...). La troisième République marquée par le retour à l'ordre constitutionnel a permis la mise en place de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de l'Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire (INAMO). Toutefois, il convient de préciser que ces deux établissements créés en 2014 ne sont pas pour le moment opérationnels.

II - 2 - Opportunités et Volonté Politique :

La détermination manifeste du Gouvernement de la 3^{ème} République à doter le pays de sa toute première Politique de Protection Sociale est l'une des opportunités à saisir. De ce fait, le but visé par cet appui est de doter le Gouvernement de la République de Guinée et ses partenaires techniques et financiers d'une base d'informations et de connaissances indispensables pour le renforcement ou l'amélioration des systèmes de protection sociale existant.

Aussi, il faut souligner que la République de Guinée s'est engagée dans un processus d'appui à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et des risques liés à la vulnérabilité à travers un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP III). Il faut rappeler que le DSRP 3 fait suite aux DSRP 1 et 2 et a inscrit dans ses priorités l'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS).

Tout cela s'inscrit dans les priorités du Gouvernement et du Parlement Guinéens à travers le 11^{ème} Engagement dans la logique des réformes politiques, ainsi que dans la réalisation des activités inscrites au titre des investissements et des programmes de Coopération avec les partenaires.

Dans le souci donc de doter le pays d'une Politique Nationale de Protection Sociale devant être le socle des lois sociales du pays, le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, en collaboration avec ses Partenaires Techniques et Financiers, a engagé depuis le mois de juillet 2014 le processus d'élaboration d'un document de politique nationale de protection sociale.

III - Objectifs du Projet :

En objectifs, le processus engagé comprend :

2 Objectifs spécifiques :

- Réaliser les activités préparatoires ;
- Faire l'état des lieux de la Protection Sociale par l'identification des opportunités et contraintes liées à la Protection Sociale ;
- Répertorier les différents systèmes (contributifs et non contributifs) et leurs principales caractéristiques existant en Guinée ;
- Initier un plan d'élaboration du document de Politique Nationale de Protection Sociale ;
- Concevoir un programme et des stratégies de mise en œuvre de la PNPS ;
- Définir et proposer des axes prioritaires de la PNPS
- Identifier les composantes fondamentales de toute protection sociale ;
- Définir le cadre institutionnel, les mécanismes de mise en œuvre et de suivi - évaluation ;
- Valider et disséminer la politique nationale de protection sociale.
- Assurer le renforcement des compétences professionnelles du personnel de la structure d'encadrement de la PNPS ;
- Améliorer les capacités d'intervention du Secrétariat Exécutif et du Comité Technique d'Elaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale.

IV - Actions à entreprendre :

L'atteinte des objectifs ci-dessus identifiés nécessite la réalisation des activités exprimées sous forme d'actions ci-après :

- Réalisation d'études (recrutement des consultants nationaux) ;
- Elaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale ;
- Voyages d'études dans les pays ayant une expérience riche en Protection sociale ;
- Renforcement des capacités des membres du Secrétariat Exécutif et du Comité d'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale ;
- Ateliers de restitutions et de validation du Document de Politique
- Diffusion et édition du Document.
- Identification et conception de programmes de stratégies de mise en œuvre.

V - Résultats attendus :

Issues des objectifs spécifiques, les activités ou actions à entreprendre doivent conduire aux résultats suivants :

1 Objectif général : *Doter le pays d'un document de Politique Nationale de Protection Sociale ;*

2 Objectifs spécifiques :

- Réaliser les activités préparatoires ;
- Faire l'état des lieux de la Protection Sociale par l'identification des opportunités et contraintes liées à la Protection Sociale ;
- Répertorier les différents systèmes (contributifs et non contributifs) et leurs principales caractéristiques existant en Guinée ;
- Initier un plan d'élaboration du document de Politique Nationale de Protection Sociale ;
- Concevoir un programme et des stratégies de mise en œuvre de la PNPS ;
- Définir et proposer des axes prioritaires de la PNPS
- Identifier les composantes fondamentales de toute protection sociale ;
- Définir le cadre institutionnel, les mécanismes de mise en œuvre et de suivi - évaluation ;
- Valider et disséminer la politique nationale de protection sociale.
- Assurer le renforcement des compétences professionnelles du personnel de la structure d'encadrement de la PNPS ;
- Améliorer les capacités d'intervention du Secrétariat Exécutif et du Comité Technique d'Elaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale.

IV - Actions à entreprendre :

L'atteinte des objectifs ci-dessus identifiés nécessite la réalisation des activités exprimées sous forme d'actions ci-après :

- Réalisation d'études (recrutement des consultants nationaux);
- Elaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale ;
- Voyages d'études dans les pays ayant une expérience riche en Protection sociale ;
- Renforcement des capacités des membres du Secrétariat Exécutif et du Comité d'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale ;
- Ateliers de restitutions et de validation du Document de Politique
- Diffusion et édition du Document.
- Identification et conception de programmes de stratégies de mise en œuvre.

V - Résultats attendus :

Issues des objectifs spécifiques, les activités ou actions à entreprendre doivent conduire aux résultats suivants :

- a) Mécanismes multisectoriels (Comité Technique d'élaboration et Secrétariat Exécutif) créés et équipés ;
- b) Partenaires Techniques et Financiers sensibilisés et disponibles ;
- c) Consultants nationaux et internationaux recrutés ;
- d) Prise en charge des consultants (nationaux et internationaux) assurée ;
- e) Plans d'action d'élaboration et de mise en œuvre de la PNPS conçus et validés ;
- f) Public national (autorités administratives et élus locaux) sensibilisé ;
- g) Draft de l'état des lieux sur la Protection Sociale en Guinée produit et disponible ;
- h) Données et Informations indispensables à l'élaboration de la PNPS obtenues et disponibles ;
- i) Compétences professionnelles et capacités d'intervention des structures et mécanismes renforcées/améliorées ;
- j) Document de politique nationale de protection sociale élaboré.

VI - Stratégies de réalisation:

Les stratégies nécessaires à la mise en œuvre des activités envisagées et conduisant à l'acquisition des résultats escomptés doivent être :

- La mobilisation des ressources (techniques, humaines, matérielles et financières) nationales et étrangères nécessaires à la réalisation desdites activités ;
- L'adhésion massive du public national (autorités administratives, religieuses et élus locaux) au projet de PNPS ;
- L'organisation d'une campagne, à grande échelle, d'information et de sensibilisation ;
- L'identification et la valorisation des différents systèmes et filets de protection et de sécurité sociale existants dans le pays ;
- Le renforcement des travaux des consultants nationaux par l'apport des consultants internationaux ;

- La constitution d'une banque de données fiables basées sur l'état des lieux effectué ;
- L'implication et la responsabilisation des structures et institutions ci-après :
- OSC (Organisation de la Société Civile) ;
- Média publics et privés ;
- Centres nationaux et multilatéraux
- Départements et ministères concernés par la Protection Sociale.
- La Mise à disposition de l'expertise nécessaire ;
- La création et l'opérationnalisation des organes de mise en œuvre, de gestion, de coordination et de suivi-évaluation.

VII - Budget nécessaire à la réalisation des Actions prévues:

- X 1 • Primes diverses : 220 000 000 GNF ; X
- X 2 • Frais de réunion ; séminaires ; Ateliers ; conférences : 240 000 000 GNF ;
- 3 • Frais de stage et formation : 450 000 000 GNF
- X 01 • Indemnités de mission à l'intérieur : 220 000 000 GNF X
- 5 • Indemnités de mission à l'extérieur : 270 000 000 GNF ;
- 6 • Etudes : 360 000 000 GNF.
- **TOTAL : 1 760 000 000 GNF.**

R